



## Délégation départementale de la Vendée

**Accessibilité : 40 ans d'immobilisme, ça suffit !  
Nous n'attendrons pas 10 ans de plus !**

### **DISCOURS 13 mai 2014 – Préfecture de Vendée**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

Ce mardi 13 mai est une journée un peu spéciale pour notre association et notre combat pour l'accessibilité.

Au moment où je vous parle, les 100 représentants Départementaux de l'APF sont réunis à Paris pour porter notre colère au plus près des membres du gouvernement et du Président de la République. Et chacun d'entre eux va intervenir publiquement, place de la République, entre 11h et 15h.

C'est pourquoi notre Représentant Départemental, Thierry Craipeau n'est pas avec nous en Vendée : il nous représente à Paris !

Alors faut-il se féliciter d'être réunis aujourd'hui devant la représentation de l'Etat en Vendée pour cette journée nationale d'action ?

Certainement pas !

Parce que si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est que notre voix, nos droits, notre dignité, notre existence tout simplement, sont une fois de plus méprisés.

Et cela dure depuis des décennies, malgré la première loi de 1975, loi qui n'a jamais été respectée dans notre beau pays des Droits de l'Homme, et la loi du 11 février 2005 qui est en passe d'être balayée puisque le gouvernement veut tout simplement allonger les échéances de 10 ans ! 10 ans de plus à ne pas pouvoir circuler librement !

La France, Pays des Droits de l'Homme ? Oui, mais pas de TOUS les Hommes.

Nous, hommes, femmes, enfants en situation de handicap n'avons toujours pas le droit et la liberté de circuler librement comme tout un chacun !

Et nos dirigeants veulent nous imposer une société toujours aussi peu accessible pour 10 ans encore, au travers les échéances inadmissibles des Agendas D'Accessibilité Programmée, les fameux AD'AP !

Et oui, une fois de plus on nous impose de nous AD'APTER !

Alors nous on dit STOP !

CA SUFFIT !

40 ans d'immobilisme, ça suffit !

Notre liberté d'aller et de venir ne peut pas attendre 10 ans de plus ! Nous ne l'accepterons pas !

Qu'au pays des Droits de l'Homme nous soyons sans cesse utilisés comme variable d'ajustement pour justifier de la crise, de l'attentisme, de l'inaction devient insupportable ! Nous nous sommes battus pour la loi de 2005. Une loi qui instaurait enfin le principe de l'accès à tout pour tous, avec une échéance précise : 2015. Une loi nécessaire que nous attendions depuis très longtemps !

Mais apparemment, pour nos politiques, les lois ça leur permet de voter, mais ce n'est pas fait pour être appliqué...

Après bientôt 40 ans d'attente et deux lois inappliquées en matière d'accessibilité, l'Association des paralysés de France déplore que les personnes en situation de handicap soient contraintes d'attendre encore 10 années de plus pour que soit enfin respectée leur liberté de se déplacer !

C'est pourtant ce délai qui est envisagé dans les projets gouvernementaux, faisant la part belle aux lobbies qui ont honteusement joué la carte de l'attentisme ces dernières années.

Pourtant, l'accessibilité est un droit fondamental qui profite à tous : personnes âgées, parents avec poussette, femmes enceintes, blessés temporaires : ce n'est pas une simple demande catégorielle. L'accessibilité, c'est un confort pour l'ensemble de la société !

Alors aujourd'hui, partout en France, à Paris comme à La Roche sur Yon, interpellons l'opinion publique et les représentants de l'Etat.

Le gouvernement et les élus ont le pouvoir de décider de nous empêcher d'entrer dans les bâtiments ? Oui, c'est vrai, ils ont ce pouvoir.

Mais nous, on a le pouvoir de les empêcher d'en sortir !

Et ça commence aujourd'hui, avec cette pyramide de fauteuils roulants que nous venons de monter devant l'entrée de la Préfecture, pour en bloquer l'accès.

Ils veulent nous empêcher d'entrer ? On va les empêcher de sortir !

Mais nous on est humain, on ne va leur infliger ça que quelques minutes avant de démonter notre pyramide, alors qu'eux, c'est pour 10 ans encore qu'ils veulent ainsi nous empêcher de circuler librement...

Alors tenons bon, et bloquons l'accès à la Préfecture en expliquant aux personnes pourquoi nous en sommes réduits à une action comme celle-ci. Pensez à distribuer à chaque personnes que vous croisez les petits tracts que nous avons imprimés, je compte sur vous !

Depuis 2011, les élus de notre pays n'ont eu de cesse de mettre à mal le principe même d'accessibilité universelle pourtant affirmé par la loi du 11 février 2005.

Ils se sont d'abord attaqués aux bâtiments neufs avec la loi Paul Blanc adoptée début juillet 2011 par le Parlement, loi qui rendait possible les dérogations !

Et oui, en 2011 on a voulu nous faire croire qu'il n'était pas possible de construire un bâtiment neuf accessible !

Ben voyons !

Heureusement, le 28 juillet 2011, le Conseil Constitutionnel a déclaré ces dérogations contraires à la Constitution de notre Pays.

C'était la 4<sup>ème</sup> fois en deux ans que le Conseil d'état invalidait des dispositions législatives visant à assouplir les contraintes de la loi de 2005 !

C'est qu'ils sont déterminés nos Parlementaires à l'enterrer cette loi de 2005 ! Pour ne pas dire « entêtés » ...

En juin 2011, c'est le Sénateur Eric DOLIGE qui avait remis un rapport au Président de la République prévoyant entre autre « d'assouplir » les obligations d'accessibilité aux collectivités locales.

Ce document remettait en cause les fondements même de la loi de 2005 ! Il s'attaquait à l'accessibilité des bâtiments existants et proposait de modifier la définition de l'accessibilité, et de supprimer le délit pénal prévu par la Loi de 2005 !

Nicolas Sarkozy affirmait alors, durant la 2<sup>ème</sup> conférence nationale du handicap qu'il ne céderait pas sur l'échéance de 2015...

Pourtant, c'est sans scrupule aucun, qu'il a demandé à Eric DOLIGE de faire de son rapport une proposition de loi !

Puis en février 2013 c'est la Sénatrice Claire-Lise CAMPION qui proposait un rapport sur l'accessibilité dont la mesure principale était un report déguisé de l'échéance d'accessibilité du 1<sup>er</sup> janvier 2015 !

Nous avons fermement dénoncé cette mesure, et pourtant, elle est reprise par le gouvernement qui compte mettre en œuvre les fameux AD'AP d'ici la fin de l'année !

Il est insupportable de voir ces élus décider de maintenir la ségrégation que nous subissons depuis des décennies, sans scrupule !

Mais que pouvons-nous attendre de ces personnages qui n'en n'ont rien à faire de l'accessibilité ? Savez-vous que cette Sénatrice, Claire-Lise Campion est installée dans des bureaux totalement inaccessibles ?

La preuve en photo : ça ce sont ses bureaux.

Une maison avec une belle marche et des portes tellement étroites qu'en fauteuil on ne passe pas !

C'est d'autant plus scandaleux que les arguments avancés par les lobbies et les élus pour justifier les dérogations sont fallacieux !

4 arguments reviennent toujours :

- 1<sup>er</sup> argument : l'accessibilité ne concerne qu'une toute petite partie de la population :  
on ne cesse de le répéter ! l'accessibilité n'est pas une demande catégorielle qui concerne uniquement les personnes en situation de handicap ! L'accessibilité universelle concerne un enjeu de société majeur en terme d'aménagement du territoire : personnes âgées, blessés temporaires, parents avec poussettes, voyageurs avec des valises encombrantes : 91% des Français déclarent que c'est un enjeu de société qui nous concerne tous !

- 2<sup>nd</sup> argument : l'accessibilité coûte cher :

la Banque mondiale montre dans une étude que le surcoût dans le bâti neuf n'excède pas 1% ! Alors que parallèlement l'inaccessibilité des structures nous fait perdre entre 15 à 20% des marchés touristiques !

- 3<sup>ème</sup> argument : la législation ne tient pas compte de la réalité : c'est impossible !

Dans le cas des bâtiments existants, la loi du 11 février 2005 prévoit des possibilités de dérogation :

- *après démonstration de l'impossibilité technique avérée de procéder à la mise en accessibilité*
- *ou en raison de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural*
- *ou lorsqu'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.*

Ces possibilités de dérogations constituaient un compromis acceptable pour les associations. Encore faut-il que les responsables des bâtiments fassent réaliser leurs diagnostics et que l'Etat fasse respecter la loi !

- 4<sup>ème</sup> argument : Il est parfois impossible de rendre accessible, même un bâtiment neuf :

jusqu'à ce jour, et dans le cas du neuf, personne n'a encore concrètement réussi à prouver qu'il n'était pas possible de rendre une construction neuve accessible pour des raisons techniques ! Ce qui apparaît infaisable ou coûteux est en fait toujours lié à une méconnaissance des solutions techniques existantes !

L'APF a démontré à plusieurs reprises devant les cabinets ministériels que tous les projets qui lui avaient été présentés comme impossibles pouvaient être mis en accessibilité !

Ce sont les architectes qui démontrent une réelle méconnaissance des solutions techniques et de la réglementation.

En Vendée, nous nous souvenons encore de l'incompétence et de la mauvaise foi incroyable de l'architecte qui est intervenu en 2010 lors des Journées Territoriales de l'Accessibilité organisées par le Préfet à la demande du Ministère...

Nous ne pouvons pas accepter que notre pouvoir politique, notre Gouvernement, nos Parlementaires, bref, ceux qui sont censés défendre au mieux nos intérêts et veiller à la bonne application de lois, les remettent en cause et les vident ainsi de leur sens ! Lois, ne l'oublions pas, qu'ils ont eux-mêmes votées !

CA SUFFIT ! Ces tentatives multiples et répétées sont insupportables.

Et aujourd'hui, alors même que rien n'a été fait et que 85% des bâtiments français sont encore totalement inaccessibles que font les élus ?

Sont-ils déterminés à faire respecter la loi du 11 février 2005 ?

Et bien non !

Ils vont tout simplement la modifier !

Les mauvais élèves n'ont rien fait depuis 40 ans ? Pas de soucis, on va repousser de 10 ans l'échéance !

Nous, Association des Paralysés de France, personnes en situation de handicap moteur, soutenus plus largement par l'immense majorité des citoyens français, affirmons aujourd'hui notre consternation face au mépris de nos responsables politiques !

Un sondage IFOP/APF montre en effet que

- 1 Français sur 3 rencontre des difficultés d'accessibilité,
- Que 90% des français jugent prioritaire l'accessibilité universelle et l'application de la loi au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

- Et que 91% de la population considèrent que l'accessibilité est un enjeu de société qui concerne tout le monde et sur lequel il faut investir

Donc NON, l'accessibilité n'est pas que l'affaire des personnes handicapées : c'est l'affaire de tous : les personnes âgées, les jeunes parents qui se baladent avec des poussettes, les blessés temporaires qui ont la jambe cassée, etc. L'accessibilité profite à tous : elle améliore le quotidien de chacun !

NON, les personnes en situation de handicap ne sont pas des sous-citoyens que l'on peut faire passer par le local à poubelle ou servir sur le trottoir sous la pluie !

NON, la loi du 11 Février 2005, que nous avons portée et défendue bien avant sa mise en application ne saurait être remise en cause de la sorte sans que nous nous révoltions !

C'est pourquoi l'APF a lancé une grande pétition soutenue par Philippe Croizon, ce sportif amputé des bras et des jambes qui a relié à la nage les 5 continents.

Nous sommes près de 200 000 citoyens à avoir déjà signé la pétition en ligne pour affirmer notre volonté de ne pas nous laisser maltraiter de la sorte.

Philippe Croizon nous a fait part de son rêve :

*« Mon rêve, c'est une société où la personne en situation de handicap ne se posera plus ces questions : Est-ce que je peux aller au cinéma ? Est-ce que je peux aller faire mes courses ? Est-ce que je peux prendre le métro ? Est-ce que je peux trouver un travail ? Et la liste est longue....*

*Je rêve que la personne en situation de handicap dise : Je vais au cinéma, je vais faire mes courses, je vais prendre le métro, je travaille grâce aux compétences acquises pendant toute ma formation scolaire sans aucune crainte puisqu'égal de tous !*

*Je rêve que sur ces sujets, mon pays soit montré en exemple dans le monde entier comme il l'est pour les droits de l'Homme. Je rêve, ou plutôt nous rêvons de cette société. Mais il ne tient qu'à nous tous que ce rêve devienne tout simplement une réalité.*

*C'est pourquoi, aujourd'hui, je soutiens le combat de l'APF pour l'accessibilité. »*

Localement, nous avons tenté de mobiliser nos 8 parlementaires Vendéens qui ont quand même pour mission de nous représenter et de défendre nos intérêts.

Tous ont été invités à venir nous soutenir. Mais où sont-ils ?

Et bien nos 8 élus brillent par leur absence aujourd'hui !

Ca en dit long sur leur engagement aux côtés des personnes en situation de handicap, des personnes à mobilité réduite comme les personnes âgées, les parents de jeunes enfants avec landau et poussette, les blessés temporaires et de l'ensemble des Français sensibles à l'accessibilité ...

Yannick MOREAU,  
Hugues FOURAGE,  
Alain LEBOEUF,  
Sylviane BULTEAU,  
Véronique BESSE,  
Bruno RETAILLEAU,  
Philippe DARNICHE,  
Jean-Claude MERCERON :

Aucun ne se sent visiblement concerné par ce qui se joue pour nous au niveau gouvernemental avec ce report annoncé de 10 ans des échéances pour une France enfin accessible !

Est-ce à penser qu'aucun d'entre eux n'a encore compris les enjeux pour notre société vieillissante ?

Nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone. Nous n'acceptons pas d'être traités comme des sous-hommes.

**NOUS EXIGEONS** que cessent **IMMEDIATEMENT** ces scandaleuses tentatives d'enterrement de la Loi de 2005 !

**NOUS EXIGEONS** que la loi du 11 Février 2005 soit appliquée comme prévue et dans un délai reporté d'au maximum 3 ans, pas plus.

Ensemble, défendons NOTRE loi ! Refusons de la laisser enterrée.

OUI, AFFIRMONS notre pleine et entière citoyenneté !

OUI une société inclusive, une société ouverte à tous, c'est possible.

C'est une simple question de volonté.

Comme je vous le disais en préambule, nous ne pouvons pas nous féliciter d'être là... d'en être là...

Mais ce dont on peut quand même se féliciter, c'est que :

- nous soyons mobilisés partout en France pour exprimer notre colère, notre détermination, avec aujourd'hui ce grand rassemblement sur Paris
- que 200 000 citoyens aient déjà signé notre pétition soutenue par Philippe Croizon, et qu'elle continue à être signée
- que 91% de la population considèrent que l'accessibilité est un enjeu de société qui concerne tout le monde et sur lequel il faut investir !

Alors ne nous laissons pas faire !

Ne laissons pas les pouvoirs publics et les lobbies enterrer l'accessibilité. Car soyons réalistes ! Si les échéances sont à nouveau repoussées de 10 ans comme c'est prévu, nous pouvons d'ores et déjà nous donner rendez-vous ici en janvier 2025 :

- nous ferons exactement le même constat déplorable,
- nous entendrons exactement les mêmes excuses bidon,
- et on nous demandera exactement la même chose, à savoir être patients et « pragmatique parce que c'est la crise ».

Ne nous laissons pas faire. Faisons entendre notre colère !

Et pour illustrer cette colère, nous vous proposons une action symbolique qui se veut avant tout pédagogique. Il faut qu'on les aide à comprendre ce qu'ils nous font subir...

Suivez-moi !

...

Cela fait des décennies que nous sommes interdits d'entrer dans les mairies, les écoles, les transports en communs, les restaurants, les boulangeries, les coiffeurs, les cinémas, les musées, les piscines, et j'en passe.

Cela fait des décennies que nous sommes discriminés, exclus de la société.

Cela fait des décennies que nous subissons *l'apartheid ergonomique*, pour reprendre l'expression de Jean-Christophe Parisot, un Préfet qu'on rêverait tous d'avoir dans nos départements...

Aujourd'hui en France, 85 % des bâtiments sont inaccessibles. Nous sommes interdits d'entrer dans 85% des établissements, et on veut nous l'interdire pour 10 ans encore !

Ils veulent nous empêcher d'entrer ? Ok ! Alors montrons-leur que nous pouvons les empêcher de sortir !

Ensemble barrons l'accès à la Préfecture. Qu'ils vivent l'espace de quelques minutes ce que c'est que ne pas pouvoir circuler librement. Ca les aidera sans aucun doute à comprendre !

Ne laissons pas les pouvoirs publics et les lobbies enterrer l'accessibilité, ne les laissons pas fouler notre liberté de circuler, ne les laissons pas piétiner notre dignité !

Non, nous n'attendrons pas 10 ans de plus pour une société accessible !